LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION,

JOURNAL POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET COMMERCIAL

VOL. III. **NAPOLEONVILLE, DIMANCHE, 9 JANVIER 1853.** **NO 17.**

LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION.
PUBLIE PAR
EUGENE SUPERVIELLE.

DIMANCHE 9 JANVIER 1853.

Conditions du Journal:

ABONNEMENT :—L'abonnement est payable D'AVANCE.

POUR UN AN : : : : : : : : : : : : : $5 00
POUR SIX MOIS : : : : : : : : : : : 3 00

AGENTS DU PIONNIER.

NLLE-ORLEANS . .	M. E. Eude, Passage de la Bourse, No 35, encoignure Conti.
ASCENSION	MM. Richard & Templet.
RIVIERE-NEUVE. .	M. Firmin Duplessis.
IBERVILLE	M. J. Breau.
ST-JACQUES	M. Auguste Thériot.
ST JEAN BAPTISTE, ST. CHARLES . . .	M. Edgard Perret.
PONT-BREAUX, AT.	Edmond Bulliard.
THIBODAUX	M. Adolphe Blanchard.
HOUMA	M. F. Gagné.
STE-MARIE	M. Etienne Pénisson.
ASSOMPTION	G. Rodriguez. Café *Star*.
BELLE RIVIERE . .	M. Pierre Thériot.
PAINCOURTVILLE, .	M. C. J. E. Gauthier.

☞ Dans les paroisses où nous n'avons pas nommé d'agents, nous prions les Maîtres de Poste de vouloir se charger de l'agence de notre feuille.

ANNONCES: Pour les insertions, annonces, avis, etc., etc., les conditions sont les suivantes:

Par DIX LIGNES, pour la 1ère insertion $1 00
Pour les insertions suivantes : : : : : : 50

Tout abonné qui voudra suspendre son abonnement, devra prévenir, par écrit l'Editeur, quinze jours au moins, avant l'expiration du trimestre

On exécute à l'imprimerie du PIONNIER, et ce aux prix les plus modérés, toutes espèces d'ouvrages typographiques, (*Jobs*,) tels que, CARTES, FACTURES, PAMPHLETS, BLANCS, ETC., ETC.

☞ Nous appelons l'attention de tous nos abonnés capitalistes sur les trois pages de notre journal qui suivent celle-ci: elles sont excessivement intéressantes, pour eux.

☞ Nous prions nos débiteurs de nous régler leurs comptes dans le plus bref délai possible. Des engagements considérables et très impérieux nous obligent à leur faire le plus chaleureux appel.

PAS DE MALENTENDU.

Le ticket démocratique vient de triompher en Louisiane par une majorité autrement imposante que celle qui a fait obtenir au général Pierce les SIX VOIX ELECTORALES de cet Etat.

Qui se trouvait à la tête de ce ticket, comme candidat à la place de Gouverneur ?

C'est le Col. P. O. Hébert, qui membre démocrate de la dernière convention whig, a voté contre l'ignoble base de la *représentation totale*, représentation essentiellement anti-républicaine et plus essentiellement encore anti-démocratique. — Nous disons ainsi, parce qu'il existe un parti qui prétend qu'il est des *républiques non démocratiques*. Ce parti a des arguments très originaux, et des registres plus originaux encore, car il peut compter dans une heure toutes les victoires qu'il a remportées dans l'Union et il ne peut pas compter ses défaites dans huit jours.

Ces quelques victoires et cette innombrable quantité de défaites donnent la mesure de l'esprit américain; ces données proclament l'immortalité de la *vraie république* deux mots qui résument ce seul sublime mot : DEMOCRATIE.

Et il est heureux qu'il en soit ainsi sur l'incommensurable surface de notre fédération... Sans les instincts démocratiques qui ont presque toujours porté au Congrès de vrais républicains, cette fédération n'existerait pas, ou, si elle existait en apparence, ne serait en réalité qu'un composé de petites aristocraties qui compteraient chacune un certain nombre de parias.

Mais que le mot qui forme la base de tous nos principes politiques ne nous entraîne pas dans une trop longue digression.—Comme nous le disions plus haut, le Col. P. O. Hébert, membre démocrate de la convention whig de 1852, a voté contre la base de représentation totale, base qui met pour la représentation politique, le nègre au niveau du blanc. Louisianais, vous avez compris cette injure. Démocrates, vous avez courageusement protesté et le succès a été du côté du droit et de la justice; du côté de nos nécessaires, saines et immuables institutions.

En effet la démocratie, au moment même où la Louisiane acceptait la nouvelle constitution, parce qu'elle avait peur des conventionnels qu'elle aurait à nommer encore, si elle ne proclamait l'œuvre de ceux qu'elle avait nommés déjà, la démocratie adoptait comme partie principale de son programme un devotes de ce créole, si arriéré, si insignifiant, si *ennemi des créoles*, elle adoptait la base électorale.—Et en même temps la démocratie proclamait comme son candidat, ce pauvre *cadien* (qui fut gradué le premier dans notre plus belle école militaire) elle le proclamait pour le passé de ce *jeune homme*, pour les actes de *ce fou* qui ne votait pas comme les honorables conventionnels whigs, et le peuple l'élisait, cet imbecile de peuple qui ne sait pas choisir son monde puisqu'il n'a pas choisi M. Bordelon.

A la tournure de cet article, le lecteur intrépide qui est arrivé jusqu'ici pourrait croire que nous avons entrepris le panégyrique du colonel P. O. Hébert. Nous aurions le droit de le faire, car nous avons annoncé parmi les premiers sa candidature probable (parce que nous le connaissions) et il est triomphant aujourd'hui.—Cependant ce n'est pas là notre but.

P. O. Hébert fut toujours à son poste; aujourd'hui il est appelé à un plus beau que jamais par le vote populaire. Le vote populaire est éloquent et nous ne le sommes pas; nous laissons donc à ce vote les panégyriques de tous les hommes politiques.

Notre but réel, c'est de rappeler à tous les démocrates de la chambre et du sénat, de quelque endroit qu'ils soient, de l'Assomption ou d'ailleurs, ces quelques résolutions du programme démocratique, adopté par la convention, tenue à Bâton-Rouge, le 1er décembre 1852 :

" Attendu que le peuple de l'Etat de la Louisiane vient d'adopter une nouvelle Constitution, dont les dispositions lui enjoignent de nouveaux agents pour administrer les diverses branches du gouvernement;

Attendu que nous, les délégués du parti démocrate nous sommes réunis ici dans le but de désigner comme candidats les personnes que nous croyons capables et dignes à tous égards de remplir les places établies par la nouvelle Constitution, dont les attributions embrassent tout l'Etat et qui doivent être élus le quatrième lundi du présent mois de décembre;

Et attendu qu'il est éminemment convenable pour un grand parti dont le seul but est d'assurer une administration juste et honnête des affaires publiques, afin d'avancer les intérêts de tout le peuple, d'exprimer, avant d'entrer dans la lutte, les principes qui doivent guider sa marche future;

En conséquence il est résolu :

1o. Que comme les représentants du parti démocrate de l'Etat de la Louisiane; nous réitérons en son nom notre approbation entière et sans réserve du principe de l'égalité politique de tous les citoyens de l'Etat; principe qui est la base de tout gouvernement républicain et sur lequel s'est toujours appuyé notre parti, et nous déclarons que dans notre opinion ce principe est le seul en vertu duquel le gouvernement de l'Etat peut être administré avec justice et sécurité.

2o. Que nos adversaires politiques du parti whig de quelque manière qu'ils se targuent de reconnaître ce principe en théorie, sont opposés à son application dans la pratique ainsi qu'ils l'ont démontré toujours et partout où ils ont été au pouvoir, par l'adoption de mesures contraires; et plus particulièrement par les dispositions anti-républicaines qu'ils ont introduites dans cette nouvelle Constitution faite par eux et réclamée comme leur œuvre spéciale.

3o. Que sans entrer dans une énumération des diverses dispositions de la nouvelle constitution, entachées de l'antagonisme des whigs à l'application pratique de ce principe d'égalité, nous dénonçons aujourd'hui à la réprobation du peuple entier l'article de la constitution qui ordonne que la répartition de la représentation entre les differentes paroisses et les districts représentatifs de l'Etat dans les deux Chambres de la Législature, sera faite sur la base de la population totale.

4o. Que l'adoption de cette base pour la répartition de la représentation dans les deux branches de la Législature aura pour effet de livrer le pouvoir législatif de l'Etat aux mains d'une petite minorité en lui donnant le droit d'élire une majorité de la représentation dans chaque Chambre de l'Assemblée Générale.

5o. Qu'une disposition produisant un pareil résultat détruit d'un seul trait la base de tout gouvernement républicain, et que le parti whig de la Louisiane en l'incorporant dans la loi organique destinée à gouverner le peuple de tout l'Etat, a porté à l'égalité politique de nos citoyens un coup qui, s'il frappe, aura pour effet de soumettre les deux tiers de la population de l'Etat au contrôle législatif de l'autre fraction qui réside dans les paroisses contenant le plus grand nombre d'esclaves.

6o. Qu'un pareil résultat en même temps qu'il est injuste envers la majorité de nos concitoyens est préjudiciable à la minorité qu'il a pour objet de favoriser—parce qu'il ne peut manquer de soulever entre les differentes sections de l'Etat des jalousies qui tôt ou tard se termineront en conflits affectant sérieusement leurs intérêts dans l'espèce particulière de propriété qui a servi d'instrument pour consommer l'injustice dont nous nous plaignons.

En conséquence qu'il soit résolu,

7o. Que les efforts de tous les vrais démocrates doivent être dirigés sans cesse contre cette disposition de la Constitution jusqu'à ce qu'elle en soit effacée et qu'une nouvelle base de répartition soit adoptée plus en harmonie avec les vrais principes et une juste politique."

Tous nos délégués se souviendront de ces principes, nous l'affirmons d'avance. — Dans notre prochain numéro nous publierons les résolutions suivantes de ce programme, et nos lecteurs verront si les démocrates négligent les importantes questions d'Améliorations Interieures dont le parti whig tire tant de vanité et dont il desire en réalité la solution moins que nous. — Et pour cause...

L'ELECTION.

Voici sur l'election gubernatoriale les résultats partiels qui nous sont parvenus :

Paroisses.	Hébert.	Bordelon.
Orleans,	1263	
Jefferson,		41
St-Charles,		70
St Jean Baptiste,		25
Ascension,	37	
Assomption,	144	
Terrebonne		57
Lafourche Interne,		420
St-Jacques,		78
Iberville,	155	
St-Tammany,		70
Washington,	94	
Ste-Marie,		172
St-Landry,		328
St-Martin,		124
Est-Bâton-Rouge,	17	
St-Bernard,	31	
Rapides,	254	
Ouest-Bâton-Rouge,		102
Est-Féliciana,	60	
Caddo		60
Natchitoches,	78	
Ste-Hélène,	64	
Pointe-Coupée,	131	
Claiborne,	71	
Catahoula,	21	
Caldwell	85	
De Soto,	20	
Union,	20	
Vermillion,	35	
Tensas,		15
Concordia,		31

☞ D'après les retours que nous avons reçus, nous croyons pouvoir affirmer que la majorité démocratique dans les deux Chambres réunies de la Législature prochaine sera de 30 voix : 23 à la Chambre basse et 7 au Sénat.

DEBUT DE LOLA MONTES.

Lola Montès a débuté hier au théâtre les Variétés devant une salle pleine et dans un drame de nous ne savons plus combien de tableaux. Cette pièce, disait l'affiche, est l'histoire véridique de madame la comtesse de Lansfeldt. Nous ne chercherons pas chicane à l'affiche sur ce point : nous ne voulons que constater ici l'apparition de la favorite du roi Louis. Notre prochain *Bulletin artistique* dira tous les détails de cette soirée. Qu'il nous soit permis de citer un seul episode ;

" Au premier acte, Lola Montès s'étant imaginé, sans raison du reste, qu'elle avait des opposants dans la salle, marcha droit au public et dit d'une voix ferme : " Mesdames et Messieurs, si je vois rencontrer une cabale ici, qu'elle se manifeste et je quitterai la scène."

Bien entendu, l'apostrophe fut suivie d'un tonnerre d'applaudissements.

Le rideau baisse, Lola, dont le triomphe a été complet, a obéi à l'usage américain, et a pris congé de son public en ces termes : Je vous remercie de l'accueil qu'a reçu de vous une humble étrangère; je ne l'oublierai jamais !

(*Courrier de la Louisiane.*)

TEXAS.

Par un arrivage de Galveston nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 30 décembre. Le *Houston Telegraph* nous apprend que les dernières pluies ont inondé les prairies et élevé le niveau de presque toutes les rivières qui les traversent. Les chemins sont toujours en mauvais état: on pense cependant que quelques jours de soleil les rendront de nouveau praticables.

Un jeune homme du nom de John Olivier a déchargé quatre canons d'un *revolver* sur M. Phillip Coe, ancien habitant du Texas. Celui-ci a reçu dans le corps les quatre balles et ses blessures sont si graves qu'on n'a pas l'espoir de le sauver. Le crime a été commis à Indianola. Le même jour la ville de Gonzales était le théâtre d'un autre meurtre: la victime est un nègre.

Le conseil de ville de San Antonio a voté une ordonnance par laquelle elle offre au gouvernement fédéral un vaste terrain pour la construction d'un arsenal.

L'émigration qui se porte vers l'ouest du Texas est immense. Cinq cents Allemands se rendant dans les comtés de la frontière mexicaine ont traversé en un seul jour la ville de New-Braunfels. San Antonio regorge d'étrangers.

La direction du chemin de fer de San Antonio a enfin décidé à la majorité des voix que le chemin aboutirait sur le golfe de Saloria. Pour le moment l'extrémité du railway est fixée à Lavacca. Cette question était restée longtemps indecise par suite du conflit des intérêts particuliers, mais maintenant qu'elle est définitivement résolue, les spéculateurs se hâtent d'acheter toutes les terres environnantes. Le railway de San Antonio sera la grande voie de communica-

FEUILLETON.

LE MENDIANT NOIR.

PAR PAUL FEVAL.

V.

FLORENCE ANGELE DES VALLEES.

(*Suite.*)

Aussi, quand pour la seconde fois elle fut mère, le capitaine ressentit une joie sans melange, et son amour devint plus grand encore s'il est possible. Florence au contraire, devint triste ; sa fantaisie avait pris fin; elle se souvint du petit Alfred qui grandissait loin d'elle, et n'éprouva plus qu'indifférence pour ce second enfant, et que dégoût pour son père.

Cette naissance avait lieu au moment où la guerre civile embrâsait l'île tout entière. Les nègres, révoltés, commençaient à prendre le dessus. La ville du Cap, deux fois livrée aux insurgés, était en proie à l'anarchie. Tout ce que put faire le capitaine fut de constater religieusement la naissance de son fils, mode qui, du reste, avait encore en quelques lieux une valeur légale; et l'acte fut dressé devant le prêtre qui avait conclu le mariage. Les mêmes témoins signèrent cette seconde déclaration.

C'etaient un domestique de Florence et un maître du nom de Jonquille, qu'elle avait affranchi afin qu'il pût servir à cet office. Le capitaine prit un double de l'acte, et l'enfant fut mis en nourrice hors de la ville, dans une habitation neutre, régie par des nègres affranchis.

Quelques jours après, le capitaine, tenant la campagne, reçut par un messager une lettre de sa femme. Voici quel en était le contenu :

" Monsieur,

" J'ai cru vous aimer, je me suis trompée. C'est un malheur. Nous ne nous reverrons plus. J'avais omis de vous faire savoir que j'ai un fils à moi, non pas à vous, un fils que j'aime, parce que son père est le seul homme que j'aie aimé. J'emmène cet enfant avec moi. Je vous laisse le vôtre.

" Je garde l'acte de notre mariage. Il pourra servir à mon fils dans l'avenir. Votre fils, à vous, n'a besoin que de vous.

" Ne cherchez pas à me suivre. Je veux une séparation, et ma volonté est irrévocable. Il ne faut point m'en vouloir pour cela. Je suis faite ainsi. — Adieu.

" FLORENCE-ANGELE."

Le capitaine se crut le jouet d'un songe pénible. Il relut trois ou quatre fois cette épître extraordinaire, et pensa devenir fou.

Tant de froide impudence le confondait d'autant plus qu'il avait eu jusque-là pour sa femme presque autant d'estime que d'amour.

D'abord, il voulut tout abandonner et rejoindre Florence, ne fût-ce que pour se venger. Puis le mépris succéda à la colère, puis au mépris le desespoir. Sa vie était désormais brisée; il avait mis en cette femme toutes ses espérances de bonheur. Le temps qu'il avait passé près d'elle lui apparaissait comme un songe tout plein de suaves délices, et le réveil n'en était que plus cruel. Un instant il pensa à mourir; mais il était père; il résolut de vivre pour son enfant.

Il n'en devait pas être ainsi. La balle d'un nègre insurgé remplaça pour lui le suicide. Trois ou quatre jours après avoir reçu cette lettre funeste, son detachement fut attaqué par les révoltés sur les bords de la Grande Rivière. Le capitaine, suivant son habitude, combattit vaillamment, mais, au moment où il s'élançait pour culbuter les nègres à demi vaincus, il fut frappé d'un coup de feu à la hauteur du sein, et tomba dans les bras de son fidèle serviteur. Sa dernière pensée fut pour son fils, pauvre orphelin, que sa mort laissait sans appui sur la terre.

Quant à madame Florence-Angèle Lefebvre des Vallées, après avoir écrit de sa gentille écriture le galant billet que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, elle rassembla ses diamans, se munit d'une forte somme, et gagna une des Antilles anglaises, d'où elle partit pour Londres. Ce fut là qu'elle apprit, par un journal français, la mort de son mari. Elle était libre, bien libre désormais, et son fils aurait un nom que nul ne pourrait lui disputer. N'était-elle pas la veuve du capitaine Lefebvre !

Quelque temps après, elle reçut une autre nouvelle. Celle-ci était beaucoup moins agréable. Nous voulons parler du triomphe des noirs à Saint-Domingue et de l'expulsion des Français. Florence-Angèle se trouvait tout à coup ruinée.

Mais elle était jeune, merveilleusement belle, et menait grand train à l'aide du reste de ses ressources. Deux ou trois douzaines d'opulens gentlemen s'étaient déjà attelés à son char. Tournant contre l'Angleterre les principes que lui avait inculqués un Anglais, elle ruina un nombre notable de membres du haut partement, sans dédaigner de porter le trouble dans plusieurs fortunes commerciales. Puis, quand elle fut lasse de cette vie brillante, mais misérable, elle daigna donner sa main à un jeune lord, qui s'estima le plus heureux et le plus glorieux des mortels. C'est ainsi qu'on agit à Londres. Du boudoir d'une courtisane à la couche légitime d'un pair, il n'y a qu'un pas.

Pendant cela, le jeune M. Alfred Lefebvre des Vallées devenait un long et mince garçon, qui représentait assez bien aux côtés de sa mère, sur les moëlleux coussins de l'équipage de milord. Il ne savait rien, mais il ne voulait rien apprendre, ce qui permettait de conjecturer qu'il ferait quelque jour un fort estimable dandy.

Le mulâtre Jonquille avait suivi sa maîtresse. Doublement libre par son affranchissement et par sa présence en Angleterre, il eut un jour une déplorable idée qui le fit esclave de nouveau. Par compensation, il put se pavaner sous son nouveau nom de Juan de Carral et faire croire à tous qu'il était Andalous et aussi pur hidalgo que sa majesté le roi d'Espagne.

La suite au prochain numéro.